

SPECIFICATIONS DE PRODUIT APPROUVE CREATION - MODIFICATION - DIFFUSION

Page 1/7

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. RÈGLE GÉNÉRALE	1
4. ENQUÊTE	2
5. OFFICIALISATION	2
6. IDENTIFICATION	2
7. COMPOSITION	2
8. DIFFUSION	2
9. EXPLOITATION DES SPA	2
9.1. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	2
9.2. LIENS SPA/PRODUIT	2
10. ARCHIVAGE	3
ANNEXE	4
11. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	7
11.1. HISTORIQUE	7
11.2. DOCUMENTS CITÉS	7
11.3. EQUIVALENT À :	7
11.4. CONFORME À :	7
11.5. MOTS CLEFS	7

1.OBJET

La présente norme définit les procédures relatives à la création, la modification et la diffusion des Spécifications de Produit Approuvé (SPA).

Elle complète la norme A10 0210 "SPECIFICATIONS DE PRODUIT APPROUVE - DEFINITION - PRESENTATION - REDACTION".

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- FOURNITURE
- NOMENCLATURE
- OFFICIALISATION
- PLAN
- PLAN FONCTIONNEL (FN)
- PLAN FOURNISSEUR (FR)
- PRODUIT
- SPECIFICATION DE PRODUIT APPROUVE (SPA)
- SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)

3.REGLE GENERALE

Toute demande de création ou de modification d'une SPA doit faire l'objet d'une enquête préalable auprès des services concernés du Groupe avant transmission du projet à la Normalisation.

4.ENQUETE

Celle-ci est effectuée à l'aide d'une sortie imprimée du projet de norme rédigé conformément à la norme A10 0210 et dont la première page référence le numéro du projet (voir annexe 1) et les pages suivantes sur le corps du document.

5.OFFICIALISATION

A l'issue de l'enquête, le Département responsable fait connaître sa décision et s'il décide l'officialisation du projet de création ou de modification transmet ce dernier à la Normalisation.

6.IDENTIFICATION

La Normalisation vérifie la conformité du projet aux règles en vigueur et lui attribue un indice de classification conformément à la norme A10 0210 ou, en cas de modification, examine s'il y a lieu ou non de conserver l'indice de classification du document édité précédemment.

Elle procède, s'il y a lieu, aux aménagements jugés utiles et retourne un exemplaire au demandeur pour information ou pour accord sous quinzaine, avant composition du document définitif.

7.COMPOSITION

Le document est composé sur un support conforme à celui défini dans la norme A10 0210.

8.DIFFUSION

La diffusion des SPA est assurée à l'intérieur du Groupe par la Normalisation aux destinataires qui lui sont désignés par les Départements concernés.

Toutefois, si nécessaire, une communication du projet, affecté de son indice de classification, peut être effectuée par le Département responsable.

9.EXPLOITATION DES SPA

9.1.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

(pour produits véhicules).

9.1.1.CAS DES PRODUITS AVEC PLANS

Les plans fonctionnels (FN) doivent porter l'indication SPA suivie entre parenthèses de la référence au cahier des charges B20 0150, qui donne les prescriptions générales relatives aux produits devant faire l'objet d'une SPA.

Exemple d'un SOUFFLET DE TRANSMISSION selon CDC B2N NNNN :
SPA (CDC B20 0150).

Les plans fournisseurs (FR) doivent porter l'indication SPA suivie de l'indice de classification de la spécification de produit approuvé propre à la fourniture.

Exemple d'un SOUFFLET DE TRANSMISSION selon CDC B2N NNNN :
SPA X23 4150.

9.1.2.CAS DES PRODUITS SANS PLANS

Les nomenclatures élémentaires (NEN) doivent mentionner, dans une ligne suite rattachée à la ligne produit, l'indication SPA suivie de l'indice de classification de la spécification de produit approuvé propre à la fourniture.

Exemple d'une GRAISSE DUPONT 320 D :
SPA X75 3004.

9.2.LIENS SPA/PRODUIT

Le lien entre l'indice de classification d'une SPA et le numéro du produit auquel elle se rapporte doit être géré sous la responsabilité de l'organisme gestionnaire du document de définition technique du produit concerné (plan, nomenclature, etc.).

Le Système Commun Etudes (SCE) permet d'établir le lien entre :

- l'indice de classification d'une SPA mentionné sur un plan fournisseur (FR) et le numéro de la définition fonctionnelle correspondante,
- l'indice de classification d'une SPA mentionné dans une ligne suite de NEN et le numéro du produit correspondant.

10.ARCHIVAGE

Les originaux des SPA sont archivés à la Normalisation.